Date: 04/11/2008

CANELLE • Une nouvelle action en justice

La Sepanso poursuit l'IPHB

L a société pour l'étude et la protection de la nature dans le sud-ouest (Sepanso) va réclamer en justice 300 000 euros à l'institution patrimoniale du Haut-Béarn. L'association écologiste demande cette somme au titre du « préjudice » provoqué par la disparition de Canelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne.

300 000 euros réclamés

Une procédure a été engagée par l'avocat bordelais de l'association à l'encontre du syndicat mixte du Haut-Béarn, l'instance de décision, composée d'élus, de l'IPHB. Le chasseur qui a tué Canelle le 2 novembre 2004 ayant été relaxé, l'association considère que la mort de l'ourse ne peut rester sans responsable. «Nous avons décidé d'engager des actions contre l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn et l'État », indique Jacques Mauhourat, président de la Sepanso Béarn. Le militant estime que l'institution patrimoniale aurait dû informer les chasseurs de la présence de l'ourse dans ce secteur. De même, l'État aurait dû à ses yeux veiller de manière plus active à la tranquillité des zones de présence du plantigrade. « Des dispositifs existaient qui n'ont pas fonctionné » estime la Sepanso.

300 000 euros? Jean Lassalle, le président de l'IPHB voit dans cette demande une preuve que l'institution, présentée comme moribonde, existe toujours! Que la démonstration soit faite "par ses opposants les plus constants" ne manque pour lui pas de piquant. "Sur le fond, si quelqu'un a essayé de gérer la situation, c'est bien l'IPHB" relève-t-il. "Il y a déjà eu trois jugements sur la mort de Canelle. A chaque fois, la Sepanso a été déboutée."

Dénonçant une « volonté de polémique », Jean Lassalle ne désespère pas que l'audience soit l'occasion de « faire le point » sur le



La Sepanso réclame 300 000 euros de préjudice pour la disparition de Canelle. (Archives PP)

financement de la Sepanso et de ses soutiens nationaux, tel le fonds mondial pour la nature connut sous le sigle WWF.